



Les Congés de Solidarité Volontaires pour les entreprises

Fiche pratique publié le 14/04/2011, vu 1852 fois, Auteur : [SOCIALEA - Gestion de paie](#)

Un programme de Congé de Solidarité Volontaire est un outil adapté aux besoins de structures qui mènent une politique de développement durable et/ou de Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE).

Que vous soyez une entreprise, une fondation d'entreprise, une structure publique, un comité d'entreprise (CE) ou une association, les Congés de Solidarité Volontaires sont un moyen de participer à l'aide humanitaire, et de vous engager dans les pays qui en ont besoin.

Quels sont les avantages des Congés de Solidarité Volontaires pour les entreprises ?

Ces avantages sont multiples :

- Manifestation d'une politique de développement durable ou d'entreprise responsable qui peut être utilisée dans la communication interne et externe.
- Renforcement du lien salarié-entreprise par un partage des valeurs inhérentes au Congé de Solidarité Volontaire et un appui des initiatives des salariés
- Motivation des salariés à travers une valorisation de leurs compétences et un mécénat de compétences
- Argument de recrutement pour des jeunes diplômé(e)s, souvent sensibles au développement durable et à la solidarité
- Enrichissement de la culture d'entreprise grâce à l'acquisition de compétences interculturelles des salariés
- Développement professionnel des salariés puisqu'ils développent ou renforcent des savoirs comportementaux

Comment mettre en place un programme de Congé de Solidarité Volontaire ?

Toute structure employant ou représentant des salariés peut mettre en place un programme de Congé de Solidarité Volontaire :

- Entreprise privée
- Fondation d'entreprise
- Organisation publique
- Association
- Comité d'entreprise

L'organisation peut être basée en France, en Suisse, en Belgique, un autre pays européen ou même un autre pays dans le monde.